



Communiqué

Plus de confort lors des traversées piétonnes et davantage de fluidité pour la circulation automobile

La Ville de Lausanne adopte des mesures pour augmenter le confort et la sécurité des traversées piétonnes ainsi que pour fluidifier le trafic automobile et en atténuer les nuisances sonores. Trois axes sont développés : la mise au clignotant des feux de nuit, la suppression d'installations de signalisation lumineuses et l'augmentation des temps alloués aux traversées piétonnes. Les mesures prises permettent également à la Municipalité de répondre à 5 postulats du Conseil communal.

La Ville de Lausanne expose dans un rapport-préavis les mesures qu'elle a prises et compte prendre dans un avenir proche afin d'apaiser la circulation et améliorer le confort et la sécurité des traversées piétonnes. La Municipalité réaffirme ainsi sa volonté de favoriser le développement de la marche à pied, en réduisant notamment le temps d'attente des piétonnes et des piétons aux feux, ainsi que sa volonté de fluidifier la circulation au centre-ville notamment pour en atténuer les nuisances sonores.

Amélioration des traversées piétonnes

La Municipalité a ainsi décidé d'augmenter le nombre de traversées équipées de dispositifs qui permettent de prolonger d'une part, de manière dynamique, la phase verte sur les traversées sensibles (écoles et axes fréquentés du centre-ville notamment) et d'autre part de rallonger la phase jaune pour renforcer le sentiment de sécurité sur l'ensemble des installations. Le temps moyen d'attente devrait en outre être établi à terme à 30 secondes et le temps maximal à 80 secondes. A la fin 2020, 29 installations auront déjà été ainsi mises à jour au niveau des temps piétons. D'ici fin 2021, l'ensemble des carrefours dont la technologie est suffisamment récente pour permettre ces adaptations seront mises à jour, soit 30 installations supplémentaires.

Par ailleurs, la Ville de Lausanne compte déjà plusieurs traversées piétonnes qui offrent une phase piétonne rapide, car équipées de feux qui ne tiennent pas compte des mouvements « voiture ».

Mise au clignotant

La mise au clignotant des feux la nuit est une mesure efficace et éprouvée, notamment dans d'autres villes suisses, pour fluidifier le trafic, réduire le bruit routier, et par là apaiser la circulation dans les quartiers. Après une période de test sur plusieurs installations durant le confinement, la Municipalité a décidé de débiter la mise au clignotant nocturne sur 19 installations dès le 22 juin dernier. Une seconde étape est prévue par la Municipalité lorsque le 30 km/h de nuit sera mis en œuvre, avec environ 30 installations supplémentaires mises au clignotant. Cette augmentation est rendue possible par la réduction de la vitesse influençant les conditions de visibilité.

Suppression d'installations de signalisation lumineuse

La Municipalité estime que la suppression d'installations de signalisation lumineuse peut contribuer à améliorer la fluidité du trafic routier et contribuer ainsi à apaiser la circulation, notamment au centre-ville. A ce jour, la Municipalité a déjà réduit de 10% le nombre de ces installations. Sur les 89 installations restantes, plus d'une vingtaine pourrait être supprimées d'ici 2023. Une quarantaine d'installations nécessiterait des aménagements plus conséquents. L'avenir de ces installations pourrait être examiné lors de projets de requalification de l'espace public plus importants. Enfin, il subsistera un socle de plus d'une trentaine d'installations qui devront être maintenues compte tenu de l'importance stratégique en matière de sécurité, de politique d'accessibilité de la Ville, de charges de trafic et de priorisation des transports publics.

Le rapport-préavis répond en outre aux postulats de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » et de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour



plus de fluidité », de Mme Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons », de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » et de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers ».

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Mme Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 30 novembre 2020